

Sujet d'étude : LES SOCIÉTÉS FACE AUX RISQUES

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE : Comment concilier risques technologiques, gestion des territoires urbains et développement durable?

Les risques majeurs, TDC, 824, nov. 2001

Aléas et enjeux, les risques technologiques, TDC, 845, déc. 2002

Aléas et enjeux, les risques majeurs et la ville, TDC, 847, janvier 2003 (excellent sur AZF)

http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=180 (Bhopal, Toulouse, Couloir de la chimie : faut-il avoir peur de l'industrie chimique ?" - décembre 2003)

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient3.htm> : Les bassins du risque industriel : l'exemple de la vallée du Rhône (*Jacques Donze*)

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/DevDur/DevdurDoc2.htm> : Entreprises et développement durable ... drôles d'atmosphère ! L'exemple du Rhône et de l'agglomération lyonnaise

La DRIRE en Région Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.drire.gouv.fr (très intéressant)

Séance 3: DE LA GESTION A LA PREVENTION : LE RISQUE INDUSTRIEL, UNE PREOCCUPATION ?

PROBLÉMATIQUE : En quoi la prévention du risque industriel induit-elle une prise de conscience collective ?

OBJECTIFS : Identifier les problèmes posés par les risques industriels et appréhender les tentatives des autorités publiques pour les gérer

NOTIONS : risques industriels ; aléa

[Les **risques technologiques**, s'ils peuvent être gérés de la même manière, posent plus nettement encore la question des responsabilités, des choix, des rapports de force entre États et grandes entreprises, associations et groupes de pression.

Démarche : L'étude permet d'analyser l'événement, mais également de s'interroger sur la nature du risque et l'éventualité de la catastrophe, sur la localisation des populations menacées, mais aussi sur les différents niveaux de décision et de responsabilité.]

1) Le risque industriel

Document 1 : L'incendie du port Edouard-Herriot, accident industriel dans le couloir de la chimie

LYON MATIN « LE FEU SUR LA VILLE »

[3 juin 1987]

13h15 une explosion suivie de trois autres met le feu à quelques citernes situées dans la zone Shell du port. Dès les premiers instants de l'alerte, on assiste à une mobilisation des secours absolument sans précédent, dont des pompiers équipés tout spécialement pour lutter contre les feux d'hydrocarbures. Gardiens de la circulation, compagnies d'intervention, motards ont établi un rigoureux service d'ordre et tenu un large périmètre de sécurité. La gendarmerie mobilise dans les délais les plus rapides une centaine de militaires et pilote par escorte tous les fourgons de pompiers dépêchés sur les lieux. Le Samu est présent avec dix équipes et le chef des services médi-

caux. Plusieurs hélicoptères sont mis action.

13 h 30, l'incendie se propage rapidement à d'autres cuves. Un déploiement de secours se met en place. Un périmètre de sécurité est tracé.

15 h 00, évacuation des premiers blessés, tous brûlés, deux sont gravement touchés.

15 h 30, nouvelle alerte. Un énorme champignon de feu et une incroyable vague de chaleur surprennent tout le monde. Ballet des hélicoptères et des camions pompiers.

17 h 30, l'attaque à la mousse carbonique est lancée. 12500 litres doivent être répandus d'un coup sur le brasier.

18 h 45, trois explosions successives, huit nouveaux blessés dont six pompiers. Tout semble à refaire. Le bilan s'alourdit. ●

Aléas et enjeux, les risques technologiques, TDC, 845, déc. 2002

Identifier les catastrophes, utilisés et le bilan de la catastrophe

causes de la catastrophe

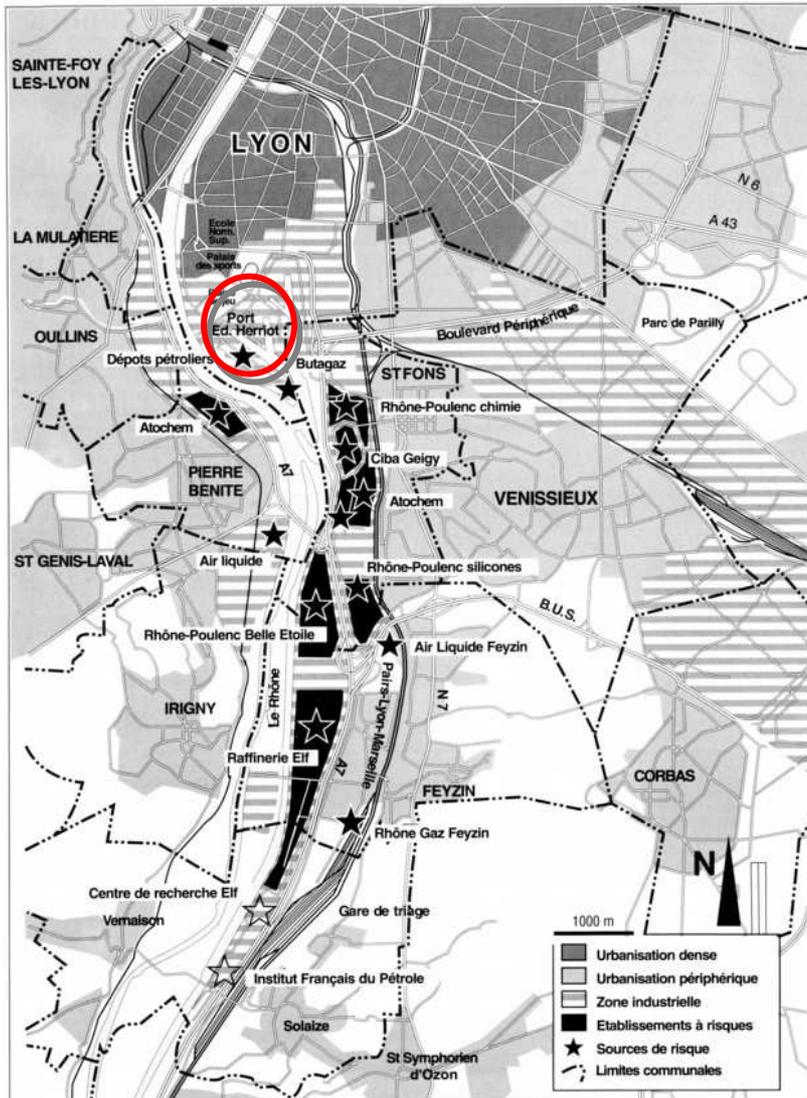


Figure 1 : Le sud de l'agglomération lyonnaise, le site industriel du "couloir de la chimie" et les différents établissements à risques (sources : I.G.N. et D.R.I.R.E. Rhône-Alpes).

Recenser les conséquences de l'accident du dépôt Shell en les classant selon leur nature (matérielles, humaines), leur degré de gravité

- On peut identifier comme territoire à risques le couloir de la chimie.
- On peut ensuite définir ce qu'est un aléa industriel : dangers liés aux activités humaines : activités de stockage, de production et de transport de produits dangereux

Analyser la carte et la comparer à la carte des risques industriels en France + carte des densités

- On fait identifier les espaces à risques : → des espaces vulnérables car il s'agit principalement d'espaces à fortes densités de pop et concentration d'activités et de réseaux.

2) Comment gérer le risque industriel ?

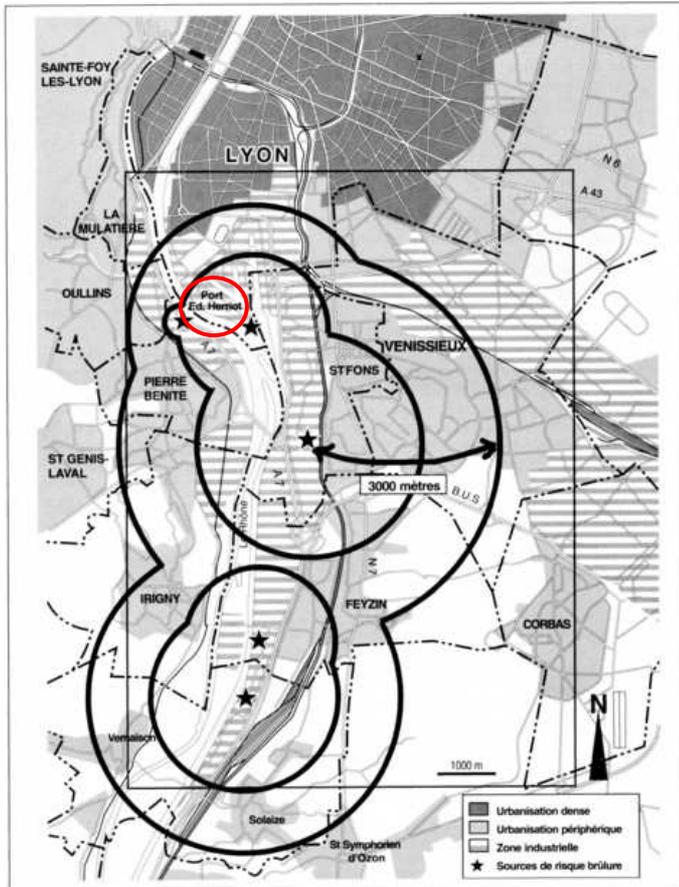


Figure 4 : Zonage relatif aux risques brûlures dans le "couloir de la chimie", déterminé à partir des scénarios références (source : D.R.I.R.E. Rhône-Alpes - 1990).

Le PPI du port Édouard-Herriot. À Lyon, le PPI a aussitôt été déclenché. Un PC placé sous la direction des préfets de région et de police, aux côtés du directeur du Samu, a été installé dans l'enceinte des installations pétrolières. Les policiers ont délimité un périmètre de sécurité. Les écoles avoisinantes et les enfants jouant sur la plaine de Gerland ont été évacués par prudence. Certains axes routiers ont été bloqués. Deux cents pompiers de la communauté urbaine et une cinquantaine de véhicules de sécurité lyonnais sont intervenus très vite. Des centaines de pompiers des départements limitrophes et des convois spéciaux de la région marseillaise sont venus en renfort. Une centaine de gendarmes ont escorté les fourgons de pompiers sur les lieux. La

gendarmerie et la sécurité civile ont mis en action trois hélicoptères. Enfin, un véritable hôpital de campagne a été installé derrière Gerland. Dix véhicules du Samu de Lyon et quatre ambulances privées ont été mobilisés pour secourir les blessés.

Le PPI du port Édouard-Herriot a été le premier à être publié. Il aura également eu le triste privilège d'être le premier appliqué. ●

Aléas et enjeux, les risques technologiques, TDC, 845, déc. 2002

In *historiens et géographes*, n°376, 2001

Après la catastrophe du Port Edouard-Herriot, une réflexion approfondie a été menée afin d'améliorer la sécurité dans les dépôts de liquides inflammables. Un groupe de travail a été mis en place et le législateur a revu sa copie à partir de conclusions du rapport d'analyse. C'est ainsi que le 9 novembre 1989, une instruction technique ministérielle impose de nouvelles normes aux industriels concernant la conception des cuvettes de rétention et les moyens d'intervention en cas d'accident.

Sur le plan local, les différents partenaires (Ville de Lyon, services de l'Etat, Compagnie nationale du Rhône, pétroliers) ont eu aussi fait évoluer le Port Edouard-Herriot afin d'améliorer la sécurité des dépôts. Le 24 mars 1997, ils ont signé un protocole d'accord se traduisant notamment par un éloignement des établissements pétroliers des lieux publics et la disparition de quatre d'entre eux proches du stade de Gerland. Au total, la capacité de stockage du port est passée de 400 000 à 345 000 mètres cubes.

Aléas et enjeux, les risques technologiques, TDC, 845, déc. 2002

Analyser à travers les deux documents les mesures prises dans la gestion du risque à la fois par l'Etat mais aussi par les industriels.

3) La prévention : comment agir à la source ?

- **Analyser les différentes logiques d'acteurs à l'œuvre au sein de cet espace : habitant, acteurs privés (grosses entreprises nationales voire internationales), communes et élus locaux.**

Que faire pour l'éviter? Il faut tout faire pour détecter un accident et le maîtriser avant qu'il ne prenne de l'ampleur. Avant tout, l'industriel est dans l'obligation de mettre en évidence les risques de ses installations, leurs conséquences, les moyens de les prévenir et d'y faire face. Il réalise une étude de dangers qui est soumise au contrôle de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). Cette étude définit les moyens de prévention, qui passent par une bonne conception des installations, un personnel bien formé, des moyens de secours efficaces. Elle doit également permettre de déterminer la distance maximale des effets de l'accident le plus grave.

Et s'il se produit malgré cela ? [...] Le risque nul n'existe pas. Il faut donc se préparer à l'accident majeur en planifiant par avance les moyens d'intervention.

L'**industriel** établit un Plan d'opération interne (POI) pour la mise en œuvre de ses moyens propres si l'accident reste limité à l'intérieur de son usine.

L'**État** fixe dans un Plan particulier d'intervention (PPI) spécifique à l'usine les moyens de secours publics (pompiers, SAMU, forces de police...) lorsque l'accident s'aggrave jusqu'à devenir majeur. [...]

Cela suffit-il? Non. Il faut éviter d'augmenter la densité de population dans les zones les plus proches du risque. Si nécessaire, des mesures de restriction de l'urbanisation à proximité des sites industriels sont introduites dans les Plans d'occupation des sols (POS).

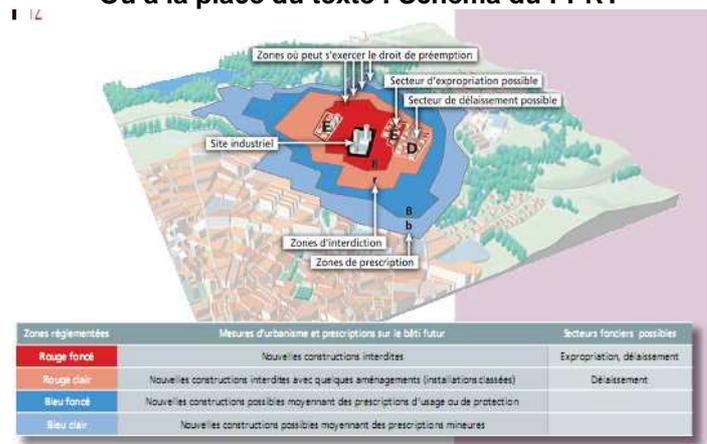
Les risques majeurs, TDC, 824, nov. 2001

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) oblige les industriels à effectuer des mesures précises des risques réels de leur activité pour les riverains. L'enjeu est d'importance : s'il le faut, à l'issue de ce PPRT, les préfets pourront ordonner la destruction des bâtiments trop exposés, les maires préempter les terrains trop proches des usines et les propriétaires abandonner leur bien, moyennant indemnisation

Sont notamment associés à l'élaboration du PPRT :

- * les exploitants des installations à l'origine du risque,
- * les communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer,
- * les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme et dont le périmètre d'intervention est couvert en tout ou partie par le plan,
- * le comité local d'information et de concertation (CLIC).

Ou à la place du texte : Schéma du PPRT



<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

- **Les documents permettent de mettre en évidence la prévention du risque industriel mise en place par l'Etat**

➔ **Dégager les éléments de préventions renforcées, de protection et d'information**

Compléter un schéma en synthèse sur le couloir de la chimie

